Bordereau attestant l'exactitude des informations - COUTANCES - 5002 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 25/09/2026 - 6227 - 2004 B 00160 - 453 279 879 - CECOM AUDIT

2004 B 160
POUR VALOIR PROCÈS-VERBAL
DE DÉPÔT Conf CR 2126 6287
SOUS LE N°
LE 25.03.26
LE GREFFIER DU TRIBUNAL
Certifié Conforme
La Présidente

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires	3 784	3 784				
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles	269 800		269 800	269 800		
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.						
	Autres immobilisations corporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations	677		677	677		
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	30		30	30		
	Total de l'actif immobilisé (III)	274 292	3 784	270 507	270 507		
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours :**						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	217 838	58 101	159 736	95 279	64 457	67.65
	Autres créances	16 956		16 956	56 889	-39 933	-70.20
	Charges constatées d'avance	250		250	245	5	2.04
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres						
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	312 398		312 398	474 883	-162 485	-34.22
	Total de l'actif circulant (IV)	547 441	58 101	489 340	627 296	-137 957	-21.99
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	821 733	61 886	759 847	897 804	-137 957	-15.37

(1) Dont à moins d'un an 0
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 250 000)	250 000	250 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Ecarts d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale	25 000	25 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	35 594	224 736	-189 141	-84.16
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	331 938	310 859	21 080	6.78
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total des capitaux propres (I)	642 533	810 594	-168 062	-20.73
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total autres fonds propres (I bis)				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total des provisions (II)				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 159	54 346	7 813	14.38
	Dettes fiscales et sociales	49 905	32 863	17 042	51.86
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	5 250		5 250	
	Produits constatés d'avance				
	Total des dettes (III)	117 314	87 209	30 105	34.52
	Ecarts de conversion passif (IV)				
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	759 847	897 804	-137 957	-15.37
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	117 314	86 301		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.
La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Liste des principales méthodes

- Les subventions d'investissement sont comptabilisées **en capitaux propres** , conformément à l'article **312-1 du PCG**.

- Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires font l'objet d'une **information dans l'annexe**, conformément aux dispositions applicables.

- La durée d'usage est utilisée pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, conformément à l'article **214-13 du PCG**.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Événements post-clôture

Néant.

Informations significatives

Néant.

- CHANGEMENTS COMPTABLES -

(Art. 831-2)

Changement de réglementation comptable

Le règlement comptable 2022-06 du 4 novembre 2022 s'applique à titre obligatoire aux exercices ouverts depuis le 1er janvier 2025. Il est appliqué pour la première fois à la clôture des comptes au 31/12/2025. Ce règlement apporte d'importantes modifications aux règles comptables et prévoit notamment :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel, recentrée sur les évènements majeurs et inhabituels, auxquels s'ajoutent certains éléments spécifiques par nature (par exemple, les écritures comptables d'origine fiscale, les corrections d'erreurs ou les changements de méthode inscrits en résultat). Ainsi, les produits et charges suivants, antérieurement inscrits en résultat exceptionnel sont dorénavant comptabilisés de la manière suivante :

o Produits de cession des immobilisations : 775... -> 757...
o Quote-part de subvention virée au compte de résultat : 777... -> 747...
o Pénalités et amendes : 6712... -> 658200
o VNC des immobilisations cédées : 675... -> 657...
o Produits d'abandon de créances : 7718 -> 7638

- La suppression de la technique des transferts de charges : les comptes 79 sont supprimés et les charges sont désormais allouées, soit au crédit d'un compte de charges, soit dans des comptes de produits spécifiquement désignés à cet effet, tels que :

o Indemnités d'assurance : 791000 -> 758700
o Remboursement de formations : 791100 -> 708810
o Indemnités journalières : 791200 -> 649100
o Indemnités prévoyance : 791210 -> 649200
o Aides à l'apprentissage et contrats aidés : 791500 -> 741000
o Avantages en nature véhicules : 791600 -> 649300

- La modification du plan de comptes, avec la création et la suppression de nombreux sous-comptes. On peut citer, par exemple :
Intérêts courus sur emprunts : 16884 -> 164800

- De nouveaux modèles d'états financiers et l'obligation de présenter certains nouveaux

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

tableaux en annexe.

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

Selon le nouveau PCG décrite ci-avant, la société n'est pas concerné par les changements de comptes.

Changement d'estimation

Correction d'erreurs

- CHANGEMENTS COMPTABLES - Informations complémentaires

(Art. 831-3)

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	3 784			3 784
Autres immobilisations incorporelles	269 800			269 800
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations	677			677
Autres immobilisations financières	30			30
TOTAL GENERAL	274 292			274 292

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	3 784			3 784
Immobilisations corporelles				
TOTAL GENERAL	3 784			3 784

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement
Immobilisations incorporelles		
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial		Non amortissable
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autru	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

Etat des dépréciations

	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	42 421	16 980	1 300		58 101
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL	42 421	16 980	1 300		58 101

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- DÉPRÉCIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT-

(Art. 832-8)

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

Etat des échéances des créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	30	30	
Clients douteux ou litigieux	57 879	57 879	
Autres créances clients	159 959	159 959	
Taxe sur la valeur ajoutée	10 490	10 490	
Débiteurs divers	6 465	6 465	
Charges constatées d'avance	250	250	
TOTAL	235 074	235 074	

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

Actions / parts sociales	Valeurs nominales en euros	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
PARTS SOCIALES	62.50	4 000			4 000

Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie

	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Commentaires/Droits conférés
Actions ordinaires	4 000	63	
TOTAL	4 000		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	250 000			
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale	25 000			
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	224 736	310 859	500 000	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	310 859	-310 859		
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres	810 594		500 000	

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				250 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				25 000
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				35 594
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice		331 938		331 938
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres		331 938		642 533

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS -

(Art. 832-13)

Provisions

Néant.

Passifs éventuels

Néant.

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	62 159	62 159		
Impôts sur les bénéfices	7 183	7 183		
Taxe sur la valeur ajoutée	42 722	42 722		
Autres dettes	5 250	5 250		
TOTAL	117 314	117 314		

- PRÉCISIONS RELATIVES À CERTAINS ÉLÉMENTS -

(Art. 832-19)

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	5 385
TOTAL	5 385

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 023
Autres dettes	4 500
TOTAL	42 523

CECOM AUDIT
Société par actions simplifiée
au capital de 250 000 euros
Siège social : Z.A. La Croix Carrée
50180 AGNEAUX
453279879 RCS COUTANCES

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 331 938,40 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	331 938,40 euros
Au poste autres réserves	331 938,40 euros

Le compte "autres réserves" s'élève ainsi à 367 532,70 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2023 :
Néant

Exercice clos le 31 décembre 2024 :
Néant

Exercice clos le 31 décembre 2025 :
Néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Présidence

